

## Conduite à tenir par l'apiculteur en cas de sinistre

### Dans tous les cas

Faire une déclaration circonstanciée du sinistre en indiquant :

- Nom, prénom, adresse, syndicat, n° d'immatriculation du rucher ou NAPI.
- Lieu du sinistre (lieudit, commune, département).
- Type du sinistre (vol, destruction par malveillance, catastrophe naturelle...).
- Responsabilité civile (nom du tiers).
- Description détaillée des dommages causés et première estimation du préjudice économique.
- Copie/récépissé de la dernière déclaration annuelle de ruches au GDS.
- Copie du registre d'élevage.
- Photos montrant l'ampleur des dégâts.
- L'attestation d'autorisation du propriétaire de la parcelle sur laquelle est placé le rucher sinistré.

### En même temps

En cas de vol ou de vandalisme, porter plainte à la gendarmerie ou au commissariat de police du lieu du sinistre et demander un récépissé de dépôt de plainte.


En cas d'inondation, fournir **obligatoirement** une attestation de la mairie stipulant que le terrain où est placé votre rucher n'est pas en zone inondable.

### Adresser le tout à :

**UNAF • 26 rue des Tournelles • 75004 Paris**

**Ces pièces sont à adresser dans les 5 jours qui suivent le constat du sinistre sous peine de déchéance.**

**Par ailleurs, si nécessaire, l'apiculteur sinistré recevra dans les meilleurs délais la visite d'un expert.**

Voir au dos la déclaration à remplir en cas de sinistre. 

**Tableau des montants de garanties et de franchises 2016**

Formule	Garanties 2016	Désignation des biens garantis	Période	Limites de garanties	Franchises
1	Responsabilité civile et protection juridique	Sans objet	Sans objet	Voir conditions générales	280 € en RC et sans franchise en PJ
2	Responsabilité civile, protection juridique, incendie, catastrophes naturelles	Ruches	Du 1 <sup>er</sup> mars au 30 septembre	100 € par ruche dont 61 € pour l'essaïm	280 € en RC, sans franchise en PJ, 228 € en INCENDIE, franchises légales en catastrophes naturelles
			Du 1 <sup>er</sup> octobre au 28 février	76 € par ruche dont 61 € pour l'essaïm	
		Ruchettes	Du 1 <sup>er</sup> mars au 30 septembre	46 € par ruche dont 30 € pour l'essaïm	
			Du 1 <sup>er</sup> octobre au 28 février		
Recours des voisins et des tiers	Sans objet	Sans objet	765 €	Sans	
3	Responsabilité civile, protection juridique, incendie, explosions, fumées, attentats, foudre, chutes d'aéronefs, tempête, grêle, poids de la neige, transport de ruches	Ruches	Du 01/03 au 30/09 (autres garanties que vol)	100 € par ruche dont 61 € pour l'essaïm	280 € en RC, sans franchise en PJ, 228 € <b>pour garanties autres</b> que vols, catastrophes naturelles et recours des voisins et tiers
			Du 01/03 au 30/09 (vol et vandalisme)	76 € par ruche dont 42 € pour l'essaïm	
			Du 01/10 au 28/02 (autres garanties que vol)	76 € par ruche dont 61 € pour l'essaïm	
			Du 01/10 au 28/02 (vol et vandalisme)	50 € par ruche dont 42 € pour l'essaïm	
	Inondations	Ruchettes	Autres garanties que vol	46 € par ruche dont 30 € pour l'essaïm	<b>10 % avec un min. de 250 € en vol, détérioration et actes de vandalisme.</b> Franchises légales en catastrophes naturelles
			Vol et vandalisme	30 € par ruche dont 20 € pour l'essaïm	
Recours des voisins et des tiers	Sans objet	Sans objet	765 €	Sans	

**NB : sont exclues de la garantie inondations les ruches situées en zones reconnues comme inondables.**



GROUPAMA D'OC  
Direction Entreprises  
14, rue Vidailhan - BP 93105  
31131 BALMA Cedex  
Entreprise régie par le Code des Assurances

## Déclaration de sinistre apicole

Pôle Entreprises

Sociétaire : **UNAF** - N° sociétaire : **31 351448T**

NOM de l'adhérent : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. (obligatoire) : ..... Adhérent à : .....

Propriétaire de ruches déclarées à la DSV de : ..... sous le n° : .....

Déclare avoir été l'objet d'un sinistre :  **VOL**  **MALVEILLANCE** sur ..... ruches

Dans mon rucher :  **FIXE**  **TRANSHUMANT** installé  **AVEC** autorisation  **SANS** autorisation

sur la propriété de Monsieur.....

Lieu-dit : ..... Commune : ..... Département : .....

Adresse du domicile du propriétaire du terrain : .....

Les dommages constatés évalués à la somme de ..... € se rapportent au :

**VOL**  **MALVEILLANCE**

**AUTRES DOMMAGES** (à préciser) : .....

Sur ruches de type :  **DADANT 10 C**  **12 C**  **LANGSTROTH**  **VOIRNOT**

Présentant les caractères suivants :  **AVEC récolte**  **SANS récolte**  Sur palettes  En ligne  En carré

Peinte (couleur à préciser) : ..... Sur socle :  Ciment  Brique  Fer  Bois

Autres particularités : .....

La présente déclaration a fait l'objet d'un dépôt de plainte auprès :  de la GENDARMERIE  du COMMISSARIAT  
de ..... qui  **S'EST DÉPLACÉ(E)**  **NE S'EST PAS DÉPLACÉ(E)** sur les lieux.

*Nous rappelons qu'il est impératif que la garantie souscrite par l'apiculteur soit en concordance parfaite avec la déclaration faite auprès de la DSV.*

A ..... Le .....

Signature :

*Toute déclaration tardive, incomplète ou insuffisamment remplie entraînera le rejet pur et simple du sinistre.*

**CETTE DÉCLARATION EST À ADRESSER DANS LES 5 JOURS APRÈS LA CONNAISSANCE DU SINISTRE À :**  
**UNAF - 26 RUE DES TOURNELLES - 75004 PARIS**

